

Qu'est-ce qu'une prélature personnelle ?

31 déc. 2003

Les prélatures personnelles sont des circonscriptions ecclésiastiques, prévues par le Concile Vatican II et par le Code de Droit Canonique, qui ont été constituées pour mener à bien, avec une grande souplesse, des tâches pastorales précises. Les fidèles des prélatures continuent d'appartenir aux Églises locales ou aux diocèses de leur domicile.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
dev.opusdei.org/fr-be/article/quest-ce-
qu'une-prelature-personnelle/](https://dev.opusdei.org/fr-be/article/quest-ce-qu'une-prelature-personnelle/) (7 août
2025)